

# **RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR** **ET INFORMATIONS PRATIQUES**

## **Généralités :**

Mon's livre, le salon du livre de Mons, est organisé par l'asbl Mon's livre.

Il s'agit d'une manifestation publique annuelle, ayant pour objectif de promouvoir la lecture en favorisant le contact du public avec la production éditoriale régionale, nationale et internationale et ses artisans. L'événement a également pour but de contribuer à l'économie et au développement du livre. De fait, Mon's livre favorise les contacts professionnels entre éditeurs, libraires, bibliothécaires, imprimeurs, graphistes... et a une fonction commerciale, en plus de sa vocation culturelle principale.

La manifestation aura lieu à Mons, au Lotto Mons Expo, les samedi 25 et dimanche 26 novembre 2017.

## **Inscription :**

Les documents d'inscriptions ci-joints sont à retourner à l'asbl Mon's livre, soit par mail via [info@monslivre.be](mailto:info@monslivre.be), soit par courrier postal au 112c route d'Ath à Nimy (7020 - BE) pour le 1<sup>er</sup> octobre au plus tard (après cette date, veuillez contacter l'asbl). Dès réception des documents, un accusé sera envoyé par mail au demandeur.

Seule la remise de ces documents d'inscription permettra à l'exposant de disposer d'un stand lors du salon. Avoir déjà participé à Mon's livre ne signifie pas que l'exposant est automatiquement réinscrit : il doit chaque fois remplir et renvoyer ces documents à temps.

Les demandes d'inscription seront soumises au comité d'admission, composé des membres de l'asbl Mon's livre. Seul ce comité a le pouvoir de choisir les structures ou les personnes autorisées à exposer lors du salon Mon's livre. Le comité a pour mission de veiller à l'éthique de la manifestation, dans le respect des principes démocratiques et des lois ; il refusera donc toute publication à caractère raciste, homophobe, etc. Les organisateurs ne sont pas tenus de motiver leur décision et ont le droit de résilier une inscription, au cas où l'exposant n'aurait pas satisfait à – ou ne respecterait pas ensuite – toutes les clauses du présent règlement.

Dans l'intérêt général et pendant toute la durée du salon, les décisions de la direction seront exécutoires et sans appel. Les organisateurs du salon se réservent le droit en tout temps, même après ratification, de rejeter, refuser ou retirer en tout ou en partie, le contenu d'un stand qui ne respecte pas les règles du salon, ou d'en expulser l'exposant ou son personnel. Dans ce cas, l'exposant n'aura pas le droit de poursuivre le salon en dommages ou autrement, ni de réclamer le remboursement des frais d'adhésion.

Si, pour des raisons de force majeure, imprévisibles ou économiques, Mon's livre ne pouvait avoir lieu, les contrats de participation seraient annulés et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, réparties entre les exposants au prorata des versements faits par chacun d'eux.

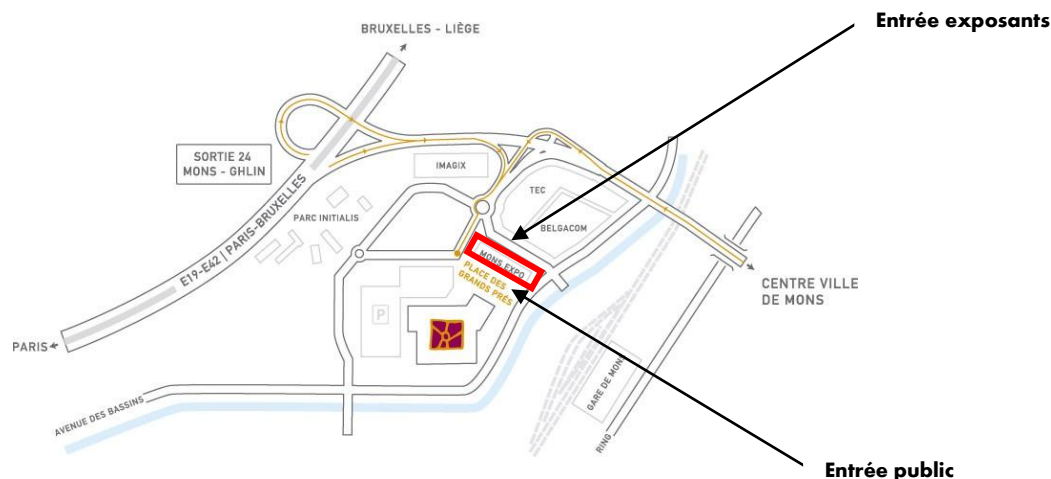
## **Paiement :**

En cas d'acceptation de la candidature, une facture sera envoyée par mail à l'exposant. Le paiement du montant total est à verser au plus tard 1 mois après réception de la facture (la date du document faisant foi).

En cas de non paiement dans les délais prévus, les organisateurs se réservent le droit de disposer de l'emplacement réservé. L'exposant restant entièrement lié par ses obligations de souscripteur est tenu de payer la totalité des sommes prévues. L'emplacement ne sera mis à la disposition de l'exposant que lorsque celui-ci aura satisfait à tous les engagements pris envers l'organisateur.

## **Accès :**

Le Lotto Mons Expo se situe sur l'avenue Abel Dubois à Mons (7000), qui correspond à l'accès « visiteurs ». Pour ce qui est des exposants, un parking leur sera réservé à l'arrière du bâtiment (soit, sur l'avenue Thomas Edison, 2). L'accès au hall d'exposition se fera durant le montage et le démontage et aux heures d'arrivée des exposants par ce parking (porte 5). Le parking sera accessible le samedi, de 7h30 à 19h, et le dimanche, à partir 9h et jusqu'à la fin du démontage vers 20h30.



Notez que l'espace est insuffisant pour accueillir l'ensemble des exposants et que le public n'est pas autorisé à se stationner à cet endroit. D'autres parkings gratuits sont accessibles autour du Lotto Mons Expo et aux alentours du centre commercial des Grands Prés.

Les auteurs dont les dédicaces débuteraient après l'ouverture du salon sont invités à emprunter l'entrée « visiteurs » pour se rendre sur leur stand. Des plans seront distribués aux desks d'accueil pour les orienter.

#### **Montage et démontage :**

Le salon sera accessible gratuitement au public les samedi 25 et dimanche 26 novembre, de 10h à 18h. Il est impératif que tous les stands soient prêts pour l'ouverture (soit, le samedi à 10h00). Le montage des stands pourra se faire le vendredi 24 novembre, de 13h30 à 18h ou le samedi 25 novembre, entre 7h30 et 9h30.

Les organisateurs déterminent les catégories d'exposants et le mode d'attribution des emplacements. Ces derniers seront attribués en fonction de la date d'inscription (en ce compris la réception du paiement), des besoins de l'événement et des contraintes matérielles de la salle, en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits exprimés par les participants (position au sein du hall d'exposition, voisinage, accès à l'électricité). L'exposant recevra un plan reprenant l'emplacement de son stand. Il lui appartient de s'assurer de la conformité des informations reprises sur le plan avec ce qui avait été demandé. Une fois le plan approuvé par l'asbl, plus aucune modification ne pourra être apportée au plan du salon. L'organisateur peut cependant modifier l'implantation et les superficies réservées en cas de force majeure (sachant qu'une demande de l'exposant ne sera pas considérée comme un cas de force majeure).

Quoi qu'il en soit, nous proposons aux exposants d'être présents le samedi matin à 9h30 au plus tard pour le café/thé/chocolat chaud de bienvenue (entre 9h et 10h30, sur présentation d'un ticket « exposant »).

Les documents relatifs à leur participation au salon se trouveront sur leur emplacement. Les tickets « exposant » sont, eux, à retirer au vestiaire (1 max./personne présente sur le stand aux heures indiquées). C'est également à cet endroit que se trouveront les stocks de badges.

Le dimanche, l'espace sera accessible dès 9h.

Pour ce qui est du démontage, il pourra se faire soit le dimanche après la fermeture des portes, à 18h (et pas avant), soit le lundi entre 8h et 11h. EN AUCUN CAS, L'ENLÈVEMENT DES LIVRES EXPOSÉS OU LE DÉMONTAGE DES STANDS NE POURRONT DÉBUTER AVANT L'HEURE DE FERMETURE. Les locaux devront être évacués par l'exposant pour le lundi 11h au plus tard. Passé ce délai, l'organisateur procédera d'office à l'évacuation des marchandises et du matériel restant sur le site aux frais, risques et périls de l'exposant. L'asbl se réserve en outre un droit de rétention sur ces marchandises.

Nous demandons aux participants de respecter strictement ces horaires, dont dépend en partie notre organisation. Le non-respect de ces horaires pourra mener le comité d'organisation à refuser une candidature lors d'une édition ultérieure.

#### **Matériel :**

L'exposant devra veiller au bon usage de l'emplacement et du matériel mis à sa disposition. Il devra les remettre au salon dans le même état qu'avant la manifestation. Toute modification ou détérioration du matériel loué est rigoureusement interdite. S'il y a lieu, une évaluation des dégâts sera faite par un expert et le coût des dégâts devra être défrayé par l'exposant.

Au cas où des nappes seraient disposées sur les tables, nous demandons aux exposants de bien vouloir les laisser en place et en bon état. Pour le reste, chaque participant peut aménager ou décorer son emplacement comme il le souhaite, en veillant à rester en harmonie avec la décoration générale du salon et à respecter les règles élémentaires de sécurité et de confort. Tout matériel de décoration (affiches, nappes, autres) devra être enlevé à la fin du salon par les soins de l'exposant.

Sont interdits tout élément de décoration ou de présentation susceptible d'endommager le matériel d'exposition ou les locaux du salon, ainsi que tout matériel susceptible d'être la cause d'un incendie ou d'une explosion (comme les bonbonnes d'hélium). A ce sujet, tous les matériaux et tissus servant à la décoration doivent être ignifugés. Il est également interdit d'enfoncer des clous ou des vis dans les murs du Lotto Mons Expo ainsi que dans les cloisons des stands. Est aussi proscrite l'utilisation de colle et de peinture. Nous ne fournissons ni des grilles caddies, ni des multiprises.

La décoration de tout stand se doit de préserver le voisinage de chaque exposant et le flux du public. En aucun cas, les produits exposés ne devront déborder de l'emplacement du stand, ni empiéter sur les allées réservées à la circulation.

D'une manière ou d'une autre, il est interdit de déranger les occupants de stands voisins et leurs visiteurs par des animations ou manifestations bruyantes, ou par un comportement inadéquat. L'organisateur détermine les conditions d'emploi de tout procédé sonore, audiovisuel ou lumineux sur les stands ; il revient à l'exposant d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires pour l'utilisation de ces outils (droit de monstration, Sabam, etc.).

L'exposant veillera, enfin, à ne pas laisser visible les emballages en carton ou tout autre matériau ne servant pas à la présentation sur le site d'exposition, à l'intérieur des stands ou dans leur voisinage immédiat. Le vestiaire du personnel devra être mis à l'abri des regards des visiteurs. Un local surveillé et gratuit pourra être mis à disposition des exposants par les organisateurs.

#### **Présence sur le stand :**

Pendant les heures d'ouvertures, les exposants veilleront à rendre accessible au public le contenu de leur stand. Ils géreront eux-mêmes la vente des livres qu'ils exposent et ils encaisseront le montant des ventes.

Les exposants ne pourront exposer ou mettre en vente des livres appartenant au fonds d'un autre éditeur à moins d'en être le représentant officiel.

Idéalement, les exposants veilleront à assurer la présence d'un délégué permanent sur leur stand. Nous demandons aux personnes qui ne pourraient être physiquement présentes au salon qu'une seule journée au cours du week-end de nous tenir informés de leur absence. Nous leur demandons également de ne pas laisser de tables vides, en déposant, par exemple, des documents relatifs à leur maison d'édition, des reproductions de couverture d'ouvrages ou tout autre élément susceptible d'occuper la table. Cette remarque est également valable pour les exposants qui seraient impliqués dans une conférence, une animation ou une discussion.

Un emplacement non occupé effectivement par un exposant et pour lequel les organisateurs n'auraient pas été avertis la veille de l'ouverture à midi au plus tard sera, sans avis préalable et de plein droit, attribué à un autre candidat sans que l'exposant puisse réclamer des dommages quelconques, ni se soustraire aux obligations financières qu'il a contractées.

L'exposant ou son personnel ne peut en aucun cas (sauf avis contraire des organisateurs) distribuer des prospectus ou autres documents en dehors de la surface de son stand, ni faire de la publicité pour une firme n'exposant pas au salon. De même, il est interdit d'apposer des affiches en dehors de l'espace du stand.

Notez également que la participation à la manifestation est incessible. L'admission est nominative et il est interdit au participant de céder, sous-louer ou partager son emplacement, sans en avoir préalablement averti les responsables de l'asbl Mon's livre.

En cas de non-occupation de l'emplacement pour une quelconque raison ou d'annulation à moins de 90 jours du salon, les sommes versées et/ou restant dues restent acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, même en cas de relocation à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera effectué, à moins d'adresser une lettre recommandée à l'attention de l'organisateur dans les 90 jours qui précèdent le salon.

#### **Assurance :**

Les exposants sont responsables de leurs employés, agents et fournisseurs durant leur présence sur les lieux de l'événement. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité. En cas d'accident, de dommage, d'attentat ou d'annulation totale ou partielle causée par un cas de force majeure décidée par ou imposée à l'organisateur, le participant renonce à tout recours contre l'asbl Mon's livre ou ses partenaires.

Chaque exposant est responsable de son emplacement, de son installation et du matériel mis à sa disposition. Il gère et surveille ses stocks. Il est donc conseillé que les participants assurent leur emplacement et son contenu par leurs propres moyens. L'assurance de responsabilité de l'organisation est complémentaire des assurances individuelles des participants. En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue responsable de la perte, la disparition, le vol, ou les dégradations des marchandises.

En dehors des heures d'ouverture, l'espace d'exposition sera fermé à clef et protégé par une alarme.

### **Logement et restauration :**

Il est interdit de vendre des boissons ou de la nourriture sur les stands (sauf avis contraire de la direction). L'hébergement et restauration sont à la charge des exposants. De l'eau plate sera mise à disposition des exposants en début de journée. Un café/thé de bienvenue sera offert, le samedi et le dimanche entre 9h et 10h30, sur présentation d'un ticket « exposant ».

Au sein du salon, les participants pourront se procurer différentes boissons au bar. Il sera aussi possible de se restaurer sur le site, via les différents food-trucks.

Concernant le logement, notre partenaire l'hôtel Ibis Mons Centre-Gare sera heureux de vous accueillir. En tant qu'exposant de Mon's livre, vous avez droit, pour toute réservation faite avec le code « Livre » en direct à l'hôtel (soit par mail par mail à [ibismons@monshotels.be](mailto:ibismons@monshotels.be) ou par téléphone au +32(0)65.84.74.40) à un tarif préférentiel :

- 75 €/nuit, petit-déjeuner brunch compris (au lieu de 98 €) pour la chambre simple ;
- 88 €/nuit, petits-déjeuners brunch compris (au lieu de 111 €) pour la chambre double.

Annulation sans frais jusqu'au jour de l'arrivée. Taxe de séjour en supplément.

L'hôtel Ibis vous garantit le meilleur prix : si vous trouvez sur un site de vente en ligne ou chez un concurrent montois un tarif plus avantageux, n'hésitez pas à prendre contact avec la réception. L'hôtel s'engage à adapter ses tarifs (\*sur base d'une réservation similaire). Veuillez consulter l'hôtel pour plus d'informations.

Pour plus d'informations concernant les possibilités d'hébergement, nous conseillons aux participants d'interroger l'Office du Tourisme de la Ville de Mons ([www.visitmons.be](http://www.visitmons.be)) ou les organisateurs du salon Mon's livre.

### **Internet :**

Aucun wifi n'est accessible au Lotto Mons Expo. Seuls les exposants qui en font la demande via ce formulaire d'inscription recevront un boîtier privé leur permettant de se connecter à Internet. Les utilisateurs sont invités à gérer leur consommation en « bons pères de famille ». Tout surcoût occasionné par une consommation excessive pourra être facturée au locataire du boîtier concerné.

L'asbl Mon's livre n'est en rien responsable des sites visités sur les réseaux par les participants au salon.

### **Conférences et ateliers :**

Les conférences prennent place dans deux espaces séparés, tous deux équipés d'un écran, d'un projecteur, d'un PC avec PowerPoint et d'un micro. Tous les utilisateurs doivent prendre le plus grand soin du matériel et le remettre en bon état aux suivants. Les conférenciers qui souhaitent utiliser des programmes non disponibles (Apple, Linux, etc.) sont priés de se munir de leur ordinateur portable, sous leur propre responsabilité. Les deux espaces sont prévus pour 25 spectateurs maximum.

Les conférences durent 30 minutes chacune. Pour assurer un déroulement optimal, elles sont séparées par un intervalle de 15 minutes ; en cas de débordement du temps imparti (au-delà de 5 minutes), les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à la conférence pour faire place à la suivante. Toute conférence qui ne respecte pas le contenu annoncé ou les règles de bienséance et de comportement civique pourra être immédiatement interrompue par les organisateurs.

Le nombre total de conférences est limité à 32 (8 par jour dans chacun des deux espaces). Une sélection entre les différentes propositions est donc opérée en toute liberté par les organisateurs du salon, sur base de la présentation du projet remise avant le 15 septembre. En cas de refus d'une conférence par le comité d'organisation, aucune réclamation n'est recevable.

Les ateliers durent une heure chacun ; leur nombre total est donc limité à 8 (4 par jour) et les mêmes règles d'observation du temps imparti et du contenu que pour les conférences sont d'application.

L'espace qui leur est réservé possède un tableau marqueur, mais n'est pas équipé de matériel informatique. Les organisateurs d'ateliers doivent apporter à leurs propres frais tout le matériel dont ils ont besoin pour la bonne marche de leur animation.